

# **CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2020**

L'an deux mille vingt, le vingt-sept janvier à dix-huit heures trente. Le Conseil Municipal de la commune de Manéglise dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente sous la présidence de Monsieur Daniel SOUDANT, Maire.

## **Ordre du jour :**

1. Appel nominal
2. Désignation d'un secrétaire de séance
3. Approbation du procès verbal de la dernière séance
4. Consultation du public : GAEC Ferme de la Mare Cavelière à St Aubin de Routot
5. Création d'un emploi non permanent suite à un accroissement temporaire d'activité
6. Communauté Urbaine : communication du rapport d'orientation budgétaire 2020
7. Communauté Urbaine : communication du budget primitif 2020
8. Approbation du Compte de Gestion 2019
9. Approbation du Compte Administratif 2019
10. Affectation du résultat 2019
11. Vote du Budget Primitif 2020
12. Subventions extra-communales
13. Attribution d'une aide sociale pour un voyage scolaire
14. Révision de deux loyers : locations situées "Impasse de l'Ancien Presbytère"
15. Remboursement d'un encart publicitaire
17. Facture de coréalisation : festival Ah Hoc 2019
18. Groupement de commandes : accords-cadres EPI
19. Demandes de subventions : DETR 2020
20. Demandes de subventions : Département de la Seine-Maritime
21. Demande de subvention : Fonds de concours pour équipements sportifs
22. Participation financière de la commune pour la destruction des nids de frelons asiatiques
23. Location au "5, Impasse de l'Ancien Presbytère"

## **1. Appel nominal : Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux**

Présents : M. SOUDANT Daniel, Mme LAIR Michelle, M. DECULTOT Philippe, M. HUGUET Philippe, M. LEGRAS Bernard, M. TETREL Marc-Antoine, M. GRANCHER Christian, M. CAUMONT Patrick, Mme LEGROS Julie et Mme DIERS Aline.

Absents et excusés : Mmes TRANCHAND Chantal, LEGOUIX Emilie et GENIAUX Ingrid et M. PRIGENT Yannick

Pouvoirs : Mme TRANCHAND Chantal a donné pouvoir à M. GRANCHER Christian et M. PRIGENT Yannick a donné pouvoir à Mme LAIR Michelle

**Formant la majorité des membres en exercice.**

## **2. Nomination du secrétaire de séance :**

Mme DIERS Aline

## **3. Approbation du procès verbal de la dernière séance :**

Monsieur le Maire propose l'approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal en date du 02/12/19. L'élu demande si des observations sont à formuler.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

#### **4. Consultation du public : GAEC Ferme de la Mare Cavelière à St Aubin de Routot**

M. le Maire informe qu'un dossier sous forme numérique est mis à disposition du public depuis le 7 janvier 2020 jusqu'au 4 février 2020 inclus, en mairie, concernant la demande présentée par le GAEC FERME DE LA MARE CAVELIERE, en vue de l'extension d'un élevage porcin situé à SAINT AUBIN DE ROUTOT, 75, Allée de la Mare Cavelière.

L'élu ajoute que conformément à l'arrêté préfectoral en date du 2 décembre 2019, le Conseil Municipal est appelé à donner un avis sur ce dossier (n°20190475)

Le Conseil Municipal donne son accord au dossier et approuve à l'unanimité des membres présents.

#### **VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :**

**Pour : 12**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

#### **5. Création d'un emploi non permanent suite à un accroissement temporaire d'activité**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article 3 I 1°, de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze (12) mois sur une période consécutive de dix-huit (18) mois, renouvellement compris. L'élu expose également au Conseil Municipal que suite à la démission de l'actuelle Secrétaire Générale de mairie, il est nécessaire de prévoir son remplacement et d'affecter les missions de sa fiche de poste à un remplaçant. Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité. Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au Conseil Municipal de créer, à compter du 28 janvier 2020 (28/01/2020) un emploi non permanent sur le grade d'attaché territorial dont la durée hebdomadaire de service est fixé à 35/35ème et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée de douze (12) mois (*maximale de 12 mois*) sur une période de dix-huit (18) mois (*maximale de 18 mois*) suite à un accroissement temporaire d'activité en tant que Secrétaire Générale de mairie.

Le Conseil Municipal donne son accord et approuve à l'unanimité des membres présents.

#### **VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :**

**Pour : 12**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

#### **6. Communauté Urbaine : communication du rapport d'orientation budgétaire 2020**

Au cours de sa séance du 21 novembre 2019, le Conseil Communautaire de la Communauté Urbaine « Le Havre Seine Métropole » a adopté le rapport d'orientation budgétaire 2020. Conformément aux dispositions de l'article L. D5211-18-1, le rapport d'orientation budgétaire doit être transmis par l'établissement public de coopération intercommunale aux maires des communes qui en sont membres. En conséquence, cette disposition législative s'applique donc à la Communauté Urbaine. L'intégralité du document peut être consultée en mairie et sur l'intranet de la Communauté Urbaine, dans "l'espace élus".

Le Conseil Municipal prend acte à l'unanimité des membres présents de la communication.

#### **VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :**

**Pour : 12**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

#### **7. Communauté Urbaine : communication du budget primitif 2020**

Au cours de sa séance du 19 décembre 2019, le Conseil Communautaire de la Communauté Urbaine « Le Havre Seine Métropole » a adopté le budget primitif de l'exercice 2020 du budget principal et des budgets annexes. Conformément aux dispositions de l'article L. 5212-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président de la communauté urbaine a adressé à la commune un exemplaire de ce budget primitif de l'année 2020 de la communauté pour communication aux membres du Conseil municipal. L'intégralité du document, comprenant l'ensemble des budgets et les pièces annexes, peut être consultée en mairie et sur le site internet de la Communauté Urbaine.

Le Conseil Municipal prend acte à l'unanimité des membres présents de la communication.

**VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :**

**Pour : 12**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**8. Approbation du Compte de Gestion 2019**

M. le Maire rappelle que le Compte de Gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif des restes à recouvrer et des restes à payer. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures. Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Le Compte de Gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 2019 qui s'établit comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses : 658 335.80 €

Recettes : 1 004 593.49 €

**Résultat de l'exercice 2019 : 346 257.69 €**

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses : 325 612.04 €

Recettes : 1 106 161.04 €

**Résultat de l'exercice 2019 : 780 549.00 €**

**TOTAL DES SECTIONS**

**Soit un résultat de l'exercice 2019 de 1 126 806.69 €.**

Ce compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Le Conseil Municipal donne son accord et approuve à l'unanimité des membres présents.

**VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :**

**Pour : 12**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**9. Approbation du Compte Administratif 2019**

*Le Conseil Municipal examine le Compte Administratif 2019 qui s'établit comme suit :*

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses : Prévu : 1 170 933.05 €  
Réalisé : 658 335.80 €  
Reste à réaliser : 0.00 €

Recettes : Prévu : 1 170 933.05 €  
Réalisé : 1 328 168.54 €  
Reste à réaliser : 0.00 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses : Prévu : 2 405 276.29 €  
Réalisé : 325 612.04 €  
Reste à réaliser : 0.00 €



- **TOTAL DES DEUX SECTIONS :**

5 040 438.71 €

Le Conseil Municipal donne son accord et approuve à l'unanimité des membres présents.

**VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :**

**Pour : 12**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**12. Subventions extra-communales**

M. Philippe HUGUET présente les demandes de subventions reçues, étudiées par la commission.

- **Subventions extra-communales :**

- Foire Agricole d'Octeville sur Mer : cent euros (100 €)

- Radio Vallée la Lézarde : cent vingt euros (120€)

Le Conseil Municipal donne son accord et approuve à l'unanimité des membres présents.

**VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :**

**Pour : 12**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**13. Attribution d'une aide sociale pour un voyage scolaire**

M. le Maire informe qu'une maman vivant seule avec ses deux enfants sur la commune et dont ces derniers sont scolarisés au groupe scolaire "Georges Braques", a saisi la commission "Action sociale" en décembre dernier afin que la municipalité lui octroie une aide pour le règlement d'une partie du voyage scolaire d'une de ses filles.

La commission s'est réunie le 12 décembre 2019 et après étude du dossier a décidé d'allouer à Madame DUVAL Virginie une subvention d'un montant de cinquante euros (50 €).

Le Conseil Municipal donne son accord et approuve à l'unanimité des membres présents.

**VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :**

**Pour : 12**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**14. Révision de deux loyers : locations situées "Impasse de l'Ancien Presbytère"**

M. le Maire informe que suite à des difficultés financières des locataires, les loyers des locations situées "Impasse de l'ancien Presbytère" n'ont pas été réévalués chaque année, comme le prévoit initialement leur bail de location.

Aussi, l' élu propose aux membres du Conseil Municipal de ne pas réévaluer le montant des loyers, sur les années antérieures mais de les réévaluer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 (01/01/2020).

Le Conseil Municipal donne son accord et approuve à l'unanimité des membres présents.

**VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :**

**Pour : 12**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**15. Remboursement de caution**

M. le Maire informe que les locataires du "5, impasse de l'Ancien Presbytère" rendent leur location à compter du 17 février 2020 (17/02/2020). A cet effet, l' élu propose au Conseil Municipal de rendre la caution d'un montant de six-cent trente neuf euros (639 €) à M. GRANCHER Edouard et à Mme DUBOC Perrine, dès que l'état des lieux sortant aura été effectué et sous réserve d'un bon état général du bien.

Le Conseil Municipal donne son accord et approuve à l'unanimité des membres présents.

**VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :**

- **Pour : 12**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**



